



Droit de réservation par la mairie

Par **phylyp77**, le **31/08/2015** à **15:11**

Bonjour,

Je viens d'acquérir une maison avec un terrain de 2800m².

La mairie a émis un droit de réservation sur une bande de 5m au fond du jardin.

Pendant combien de temps ce droit de réservation s'applique t'il ? et sous quelle condition ?

Merci par avance

Cordialement

Par **provence**, le **03/09/2015** à **10:37**

Bonjour, pourquoi ne pas appeler la mairie? En général, dans des petites mairies, on aime bien causer au téléphone. Par cette manière, tu apprendras également pourquoi, qui, jusque quand .il faut connaître leurs intentions.. ;-) Pour cela, e relationnel, c'est toujours mieux! Il y a toujours une secrétaire qui ne te refusera pas la parole... ;)